

Les enseignants et leurs élèves sont tenus d'assister à quatre séances en salle de cinéma, qui constituent un parcours de cinéma sur l'année. L'objectif est d'éveiller la curiosité des élèves en leur donnant l'opportunité de voir, en salle de cinéma, des films que beaucoup pourraient ne pas aller voir spontanément. Les élèves se forment ainsi une culture cinématographique et développent un comportement de spectateur éclairé en découvrant des œuvres qui offrent de multiples possibilités d'analyse et d'interprétation sur l'art du cinéma, son univers, ses techniques et son histoire.

Thématique

Composé de représentants des services de l'éducation nationale et du monde de la culture et du cinéma, le comité de pilotage propose pour l'année scolaire 2018-2019 un parcours composé de trois longs métrages et d'un programme de films courts qui s'efforce de refléter la diversité du cinéma. Plus précisément, il est proposé aux enseignants et à leurs élèves un voyage pluridisciplinaire à travers différents genres et époques cinématographiques, depuis un film social anglais, *Billy Elliott*, au classique du film de sabre japonais, *Yojimbo*, en passant par un film d'anticipation américain, *Bienvenue à Gattaca*, et un programme de courts métrages autour du burlesque et de la performance artistique. Le thème général de ce parcours, « Surmonter l'adversité », incitera les élèves à s'interroger sur les différents obstacles que nous devons affronter pour faire triompher nos ambitions personnelles tout autant que des valeurs universelles, telles que la justice, la tolérance, l'égalité, la liberté...

Formation des enseignants et suivi

La participation au dispositif implique pour l'établissement de respecter les engagements définis dans la convention signée entre le collège et l'association Cinémas 93 et notamment celui de permettre aux enseignants (de un à quatre enseignants dont les professeurs documentalistes, par établissement) de suivre dans son intégralité la formation « Collège au cinéma » inscrite au plan académique de formation (PAF) et de participer à la réunion de bilan. Ce stage, qui aura lieu les jeudi 11, lundi 15 et mardi 16 octobre 2018, permettra d'assister aux pré-projections des films, d'acquérir des connaissances sur ces œuvres et des compétences plus générales dans le domaine cinématographique et de l'éducation aux images.

Accompagnement pédagogique

Les documents pédagogiques sur les films permettent aux enseignants de préparer les séances scolaires. Le site de Cinémas 93 fournit également de nombreuses pistes aux professeurs. Les enseignants ont à renseigner en ligne un carnet de bord sur la réception des films et le dispositif. C'est également un guide pour la construction, la conduite et l'évaluation du projet cinéma. Une réunion de bilan du dispositif sera organisée en mai 2019 pour mettre en partage les pratiques. Les élèves peuvent bénéficier d'interventions en classe sur les films au programme et d'ateliers de pratique menés par des spécialistes de l'image et du son. Des rencontres avec des réalisateurs et des équipes de films sont proposées, notamment grâce au réseau professionnel de Cinémas 93, à l'Aide au film court du Département et au réseau des festivals de cinéma de la Seine-Saint-Denis. Ces interventions, qui contribuent à approfondir le travail mené par les professeurs, sont prises en charge par Cinémas 93 sur demande de l'enseignant, dans la limite des places disponibles.

Inscription

ATTENTION : le nombre de classes pouvant s'inscrire est dorénavant conditionné par la taille des effectifs de l'établissement (une classe possible par tranche de 200 élèves) avec la possibilité d'une classe supplémentaire pour les établissements en REP +.

Pour procéder à l'inscription d'une ou de plusieurs classes, il convient, avant le 15 septembre 2018, de :

- remplir le formulaire d'inscription en ligne (un formulaire par collège) sur www.cinemas93.org ;
- retourner la convention de partenariat signée par le chef d'établissement à Cinémas 93 : 87 Bis Rue de Paris, 93100 Montreuil ;
- inscrire les enseignants concernés à la formation « Collège au cinéma », du plan académique de formation. L'inscription à ce stage d'au moins un enseignant par établissement est obligatoire pour participer au dispositif. Ces inscriptions sont collectives et s'effectuent uniquement sur GAIA par le chef d'établissement (saisie ouverte à partir du 30 août 2018). Le professeur documentaliste, qui concourt à la définition du programme d'action culturelle de l'établissement et à sa mise en œuvre, a toute sa place dans le dispositif, ainsi que les personnels de vie scolaire.

Pour toute question, remarque ou suggestion, vous pouvez contacter :

- Cinémas 93 : Xavier Grizon, coordinateur de « Collège au cinéma » en Seine-Saint-Denis : Courriel : xaviergrizon@cinemas93.org / Tél : 01 48 10 21 26.
- Isabelle Bourdon, Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) du Rectorat de Créteil : Courriel : ce.daac@ac-creteil.fr / tel : 01 57 02 66 67.
- Valérie Merceron, Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Seine-Saint-Denis : Courriel : Valerie.Merceron@ac-creteil.fr / tel : 01 43 93 74 10.